



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023-433

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2023-10-16-00012 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - BAUDUIN Laurent (3 pages)	Page 4
R32-2023-10-16-00013 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - CHEVALIER Enzo (3 pages)	Page 8
R32-2023-10-16-00014 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - CLIPET Jean-Pierre (3 pages)	Page 12
R32-2023-10-11-00009 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DECROIX Maxime (7 pages)	Page 16
R32-2023-10-11-00020 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DEGELCKE Alexis (3 pages)	Page 24
R32-2023-10-16-00015 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DELPORTE Xavier (4 pages)	Page 28
R32-2023-10-16-00016 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - DERANCOURT Joffrey (3 pages)	Page 33
R32-2023-10-16-00017 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL ANTOINE (3 pages)	Page 37
R32-2023-10-11-00010 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EARL LA FERME DE GASTON (3 pages)	Page 41
R32-2023-10-11-00011 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - EDOUART Lionel (4 pages)	Page 45
R32-2023-10-16-00018 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - FATHI Pierre-Medhi (3 pages)	Page 50
R32-2023-10-16-00019 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - GAEC DES PIERRES BLANCHES (3 pages)	Page 54
R32-2023-10-16-00020 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - GAMBIER Carole (3 pages)	Page 58
R32-2023-10-11-00021 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - HANON Thomas (3 pages)	Page 62
R32-2023-10-16-00021 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - LAMBRIQUET Camille (3 pages)	Page 66
R32-2023-10-16-00022 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - MISSIAEN Baptiste (3 pages)	Page 70
R32-2023-10-16-00023 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - QUEVAL Benoît (3 pages)	Page 74
R32-2023-10-11-00012 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - SOMBRET Bruno (3 pages)	Page 78

R32-2023-10-16-00024 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - VITTU Hélène (3 pages)	Page 82
R32-2023-10-16-00025 - Contrôle des structures - Demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter - WINTREBERT Cédric (3 pages)	Page 86
R32-2023-10-16-00026 - Contrôle des structures - Rescrit - BAROIS Christophe.odt (3 pages)	Page 90
R32-2023-10-11-00013 - Contrôle des structures - Rescrit -CAPRON Francois.odt (3 pages)	Page 94
R32-2023-10-11-00015 - Contrôle des structures - Rescrit -EARL DE LA MAISON BLANCHE.odt (5 pages)	Page 98
R32-2023-10-11-00016 - Contrôle des structures - Rescrit -GAEC LEJOSNE.odt (7 pages)	Page 104
R32-2023-10-11-00014 - Contrôle des structures - Rescrit -SCEA LES FONDS DU BUISSON.odt (3 pages)	Page 112

DRAAF

R32-2023-10-16-00012

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - BAUDUIN  
Laurent



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23396  
Réf DRAAF : 186

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur BAUDUIN Laurent**  
**5 place de la Mairie**  
**59400 DOIGNIES**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 03/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 3 ha 49 a 00 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 03/08/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur LALIN Jean-Bernard à CHERISY.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 67 ha 67 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23396**

**Monsieur BAUDUIN Laurent** demeurant à **DOIGNIES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 3 ha 49 a 00 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
CHERISY	ZD0121	ha a 3 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

3/3

DRAAF

R32-2023-10-16-00013

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - CHEVALIER  
Enzo





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23449  
Réf DRAAF : 195

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur CHEVALIER Enzo  
183 rue du Général Leclercq  
62370 AUDRUICQ**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 12/09/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 32 ha 10 a 54 ca dans le cadre de votre installation en exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 12/09/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur VALQUE Serge à OYE-PLAGE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 32 ha 10 a 54 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23449**

**Monsieur CHEVALIER Enzo** demeurant à **AUDRUICQ** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 32 ha 10 a 54 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficies
GUEMPS	AK 0077	2 ha 05 a 35 ca
	AK 0078	1 ha 76 a 67 ca
OYE-PLAGE	BM 0011	2 ha 32 a 76 ca
	BM 0012	1 ha 68 a 62 ca
	BM 0016	2 ha 33 a 68 ca
	BM 0002	6 ha 72 a 24 ca
	BM 0003	3 ha 98 a 52 ca
	BM 0004	5 ha 26 a 40 ca
	BM 0005	2 ha 46 a 50 ca
	BM 0007	1 ha 10 a 20 ca
	BM 0008	2 ha 39 a 60 ca

DRAAF

R32-2023-10-16-00014

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - CLIPET  
Jean-Pierre



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23383  
Réf DRAAF : 188

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur CLIPET Jean-Pierre  
59 impasse des Malots  
62910 SERQUES**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 28/07/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 3 ha 06 a 10 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 04/08/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par L'INDIVISION CLAY Philippe et Marie-Madeleine à SERQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 57 ha 50 a 10 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23383**

**Monsieur CLIPET Jean-Pierre** demeurant à **SERQUES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 3 ha 06 a 10 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
SERQUES	ZB72	ha 49 a 90 ca
	ZB73	ha 38 a 70 ca
	ZD72	2 ha 17 a 50 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

3/3

DRAAF

R32-2023-10-11-00009

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DECROIX  
Maxime





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23370  
Réf DRAAF : 181

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur DECROIX Maxime  
21 rue Loquin  
62560 THIEMBRONNE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 24/07/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 109 ha 69 a 01 ca, dans le cadre de la transformation de la SCEA DECROIX en exploitation individuelle détenue par Monsieur DECROIX Maxime. Cette demande a été enregistrée complète le 31/07/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par la SCEA DECROIX représentée par Madame DECROIX Martine et Monsieur DECROIX Maxime, à THIEMBRONNE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que vous détenez, depuis août 2010, l'autorisation d'exploiter sur les parcelles objet de l'opération.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/6

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/6

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23370**

**Monsieur DECROIX Maxime** demeurant à **THIEMBRONNE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 109 ha 69 a 01 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
NIELLES LES BLEQUIN	ZH0063	ha . 49 a. 84 ca.
VAUDRINGHEM	ZH0043	ha . 22 a. 80 ca.
THIEMBRONNE	ZH0008	2 ha . 46 a. 90 ca.
THIEMBRONNE	ZH0008	ha . 82 a. 30 ca.
THIEMBRONNE	ZH0010	ha . 29 a. 23 ca.
THIEMBRONNE	ZH0010	ha . 58 a. 47 ca.
THIEMBRONNE	ZH0011	ha . 64 a. 13 ca.
THIEMBRONNE	ZH0011	1 ha . 28 a. 27 ca.
THIEMBRONNE	G0234	ha . 53 a. 54 ca.
THIEMBRONNE	G0271	ha . 44 a. 90 ca.
THIEMBRONNE	G0283	ha . 52 a. 21 ca.
THIEMBRONNE	G0417	ha . 56 a. 23 ca.
THIEMBRONNE	ZI0019	ha . 86 a. 23 ca.
THIEMBRONNE	ZI0019	ha . 86 a. 23 ca.
THIEMBRONNE	ZI0019	ha . 86 a. 24 ca.
THIEMBRONNE	ZL0009	ha . 36 a. 53 ca.
THIEMBRONNE	ZL0009	ha . 73 a. 07 ca.
THIEMBRONNE	ZA0043	ha . 62 a. 70 ca.
THIEMBRONNE	ZL0008	ha . 88 a. 45 ca.
THIEMBRONNE	ZL0008	ha . 88 a. 45 ca.
THIEMBRONNE	ZL0072	1 ha . 57 a. 41 ca.
NIELLES LES BLEQUIN	ZH0062	ha . 36 a. 52 ca.
THIEMBRONNE	ZL0029	ha . 15 a. 54 ca.
WISMES	D0033	ha . a. 16 ca.
WISMES	D0081	1 ha . 60 a. 10 ca.
WISMES	D0100	ha . 25 a. 00 ca.
WISMES	D0130	ha . 41 a. 70 ca.
WISMES	D0265	ha . 33 a. 20 ca.
WISMES	E0399	ha . 53 a. 30 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

WISMES	E0447	ha . 30 a. 00 ca.
WISMES	E0454	ha . 76 a. 60 ca.
WISMES	E0462	ha . 35 a. 00 ca.
WISMES	E0470	ha . 20 a. 00 ca.
WISMES	E0509	ha . 34 a. 30 ca.
WISMES	E0510	ha . 17 a. 40 ca.
THIEMBRONNE	ZL0041	1 ha . 83 a. 10 ca.
THIEMBRONNE	ZD0004	1 ha . 01 a. 32 ca.
THIEMBRONNE	ZL0054	2 ha . 27 a. 55 ca.
THIEMBRONNE	ZL0054	ha . 75 a. 85 ca.
WISMES	D0093	ha . 41 a. 00 ca.
WISMES	D0135	ha . 48 a. 00 ca.
WISMES	D0149	1 ha . 00 a. 10 ca.
WISMES	D0169	ha . 35 a. 00 ca.
NIELLES LES BLEQUIN	ZH0061	ha . 97 a. 98 ca.
NIELLES LES BLEQUIN	ZH0061	ha . 24 a. 50 ca.
THIEMBRONNE	ZA0005	ha . 35 a. 40 ca.
THIEMBRONNE	ZA0005	ha . 17 a. 70 ca.
VAUDRINGHEM	ZH0042	1 ha . 25 a. 37 ca.
WISMES	C0058	ha . 43 a. 20 ca.
WISMES	C0176	ha . 23 a. 30 ca.
WISMES	C0179	ha . 68 a. 00 ca.
WISMES	C0528	ha . 34 a. 50 ca.
WISMES	D0034	ha . 47 a. 84 ca.
WISMES	D0035	ha . 4 a. 60 ca.
WISMES	D0141	ha . 37 a. 00 ca.
WISMES	D0146	1 ha . 50 a. 90 ca.
WISMES	D0147	ha . 21 a. 10 ca.
WISMES	D0209	ha . 48 a. 00 ca.
WISMES	D0597	ha . 26 a. 97 ca.
WISMES	D0150	ha . 48 a. 80 ca.
WISMES	D0151	ha . 32 a. 30 ca.
THIEMBRONNE	ZA0042	1 ha . 27 a. 40 ca.
THIEMBRONNE	ZA0042	1 ha . 27 a. 40 ca.
THIEMBRONNE	ZH0009	ha . 75 a. 83 ca.
THIEMBRONNE	ZH0009	1 ha . 51 a. 67 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

THIEMBRONNE	ZI0018	ha . 40 a. 97 ca.
THIEMBRONNE	ZI0018	ha . 40 a. 97 ca.
THIEMBRONNE	ZI0018	ha . 40 a. 96 ca.
THIEMBRONNE	ZL0037	ha . 44 a. 46 ca.
THIEMBRONNE	ZL0037	ha . 44 a. 46 ca.
THIEMBRONNE	ZL0037	1 ha . 33 a. 38 ca.
THIEMBRONNE	ZL0040	ha . 68 a. 60 ca.
THIEMBRONNE	ZL0085	1 ha . 03 a. 27 ca.
THIEMBRONNE	ZL0085	1 ha . 03 a. 27 ca.
THIEMBRONNE	ZL0085	1 ha . 03 a. 26 ca.
THIEMBRONNE	ZL0032	ha . 59 a. 10 ca.
THIEMBRONNE	A0261	ha . 13 a. 55 ca.
THIEMBRONNE	A0262	2 ha . 08 a. 92 ca.
THIEMBRONNE	A0263	ha . 53 a. 61 ca.
THIEMBRONNE	A0263	ha . 53 a. 61 ca.
THIEMBRONNE	A0513	ha . a. 84 ca.
CAMPAGNE LES BOULONNAIS	ZK0010	2 ha . 44 a. 90 ca.
CAMPAGNE LES BOULONNAIS	ZN0037	ha . 49 a. 40 ca.
CAMPAGNE LES BOULONNAIS	ZN0038	1 ha . 81 a. 60 ca.
VAUDRINGHEM	ZE0055	ha . 98 a. 38 ca.
VAUDRINGHEM	ZH0041	ha . 92 a. 91 ca.
THIEMBRONNE	A0267	ha . 89 a. 95 ca.
THIEMBRONNE	A0267	ha . 89 a. 96 ca.
THIEMBRONNE	ZH0015	ha . 94 a. 57 ca.
THIEMBRONNE	ZH0015	1 ha . 89 a. 13 ca.
THIEMBRONNE	ZH0016	ha . 40 a. 40 ca.
LEDINGHEM	D0165	ha . 6 a. 10 ca.
LEDINGHEM	ZH0007	2 ha . 63 a. 48 ca.
WISMES	C0565	ha . 17 a. 90 ca.
NIELLES LES BLEQUIN	ZH0060	ha . 61 a. 28 ca.
NIELLES LES BLEQUIN	ZH0060	ha . 61 a. 27 ca.
VAUDRINGHEM	ZE0056	ha . 66 a. 10 ca.
THIEMBRONNE	ZK0019	1 ha . 10 a. 27 ca.
THIEMBRONNE	ZK0019	ha . 55 a. 13 ca.
THIEMBRONNE	E0525	ha . 16 a. 69 ca.
THIEMBRONNE	ZO0061	ha . 17 a. 45 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

THIEMBRONNE	E0368	ha . 55 a. 17 ca.
THIEMBRONNE	E0368	ha . 27 a. 58 ca.
THIEMBRONNE	E0369	ha . 50 a. 03 ca.
THIEMBRONNE	E0370	ha . 77 a. 92 ca.
THIEMBRONNE	ZK0010	1 ha . 11 a. 60 ca.
THIEMBRONNE	ZK0010	ha . 55 a. 80 ca.
THIEMBRONNE	ZK0011	1 ha . 02 a. 25 ca.
THIEMBRONNE	ZK0011	1 ha . 02 a. 25 ca.
THIEMBRONNE	ZK0031	1 ha . 27 a. 42 ca.
THIEMBRONNE	ZK0031	ha . 42 a. 48 ca.
THIEMBRONNE	ZH0014	ha . 79 a. 87 ca.
THIEMBRONNE	ZH0014	1 ha . 59 a. 73 ca.
THIEMBRONNE	ZI0029	ha . 93 a. 37 ca.
THIEMBRONNE	ZI0029	ha . 93 a. 37 ca.
THIEMBRONNE	ZI0029	ha . 93 a. 36 ca.
THIEMBRONNE	ZL0021	ha . 98 a. 80 ca.
THIEMBRONNE	ZL0021	ha . 97 a. 60 ca.
THIEMBRONNE	ZL0024	ha . 40 a. 50 ca.
VAUDRINGHEM	C0236	ha . 44 a. 30 ca.
VAUDRINGHEM	C0356	ha . 47 a. 45 ca.
VAUDRINGHEM	C0359	ha . 41 a. 60 ca.
VAUDRINGHEM	C0360	ha . 5 a. 90 ca.
VAUDRINGHEM	C0362	ha . 26 a. 80 ca.
VAUDRINGHEM	C0363	ha . 81 a. 80 ca.
VAUDRINGHEM	D384	ha . 71 a. 00 ca.
THIEMBRONNE	ZL0075	ha . 99 a. 79 ca.
THIEMBRONNE	ZL0079	1 ha . 05 a. 21 ca.
THIEMBRONNE	ZL0038	1 ha . 35 a. 00 ca.
THIEMBRONNE	ZL0039	3 ha . 05 a. 00 ca.
LEDINGHEM	ZE0040	ha . 78 a. 00 ca.
LEDINGHEM	ZE0040	ha . 19 a. 50 ca.
THIEMBRONNE	ZA0061	1 ha . 33 a. 59 ca.
VAUDRINGHEM	ZB0060	1 ha . 88 a. 30 ca.
VAUDRINGHEM	ZC0015	ha . 94 a. 54 ca.
VAUDRINGHEM	ZC0015	ha . 94 a. 54 ca.
VAUDRINGHEM	ZB0002	ha . 19 a. 85 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

VAUDRINGHEM	ZB0004	ha . 74 a. 90 ca.
VAUDRINGHEM	ZB0013	ha . 94 a. 42 ca.
VAUDRINGHEM	ZB0013	2 ha . 83 a. 24 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

7/6

DRAAF

R32-2023-10-11-00020

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DEGELCKE  
Alexis





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole  
DDT de l'Aisne

Service structure agricole

Réf.: NS 02-2023-069

Réf DRAAF : 104

**MONSIEUR DEGELCKE ALEXIS**

**45 GRAND RUE  
02170 BARZY-EN-THIERACHE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**

**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 12/09/2023, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 05ha43a63ca dans le cadre d'un agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 12/09/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur DEGELCKE PHILIPPE à BARZY-EN-THIERACHE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 39ha85a38ca, inférieure au seuil de contrôle de 100ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III. de l'article R. 331-6 du même code.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires de l'Aisne restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°NS 02-2023-069**

**MONSIEUR DEGELCKE ALEXIS** demeurant à **BARZY-EN-THIERACHE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 05ha43a63ca.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
BARZY-EN-THIERACHE	B 472, B 474, B 475, B 725, B 726, B 722, B 511	5ha43a63ca
<b>TOTAL SUPERFICIES</b>		05ha43a63ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00015

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - DELPORTE  
Xavier



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23391  
Réf DRAAF : 200

**Monsieur DELPORTE Xavier**  
12 rue d'Heuchin  
62134 BOYAVAL

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 02/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 69 ha 84 a 93 ca dans le cadre de votre installation en exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 02/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL BODESCOT DELPORTE (Madame DELPORTE Brigitte) à BOYAVAL.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 69 ha 84 a 93 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

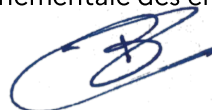
1/4

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16 /10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/4

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23391**

**Monsieur DELPORTE Xavier** demurant à **BOYAVAL** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 69 ha 84 a 93 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)
62134 BOYAVAL	000 OB 434	0.2370
62134 BOYAVAL	000 OA 12	1.1130
62134 BOYAVAL	000 OA 14	0.4945
62134 BOYAVAL	000 OA 23	1.5310
62134 BOYAVAL	000 OA 101	0.6635
62134 BOYAVAL	000 OA 113	0.3280
62134 BOYAVAL	000 OA 114	0.2225
62134 BOYAVAL	000 OA 131	0.1660
62134 BOYAVAL	000 OB 34	1.6900
62134 BOYAVAL	000 OB 358	0.7645
62134 BOYAVAL	000 OB 370	1.4345
62134 BOYAVAL	000 OB 371	0.3995
62134 BOYAVAL	000 OB 374	2.2805
62134 BOYAVAL	000 OB 376	0.8655
62134 BOYAVAL	000 OB 413	0.3355
62134 BOYAVAL	000 OB 428	0.3240
62134 BOYAVAL	000 OB 429	1.8100
62134 BOYAVAL	000 OB 431	0.3300
62134 BOYAVAL	000 OB 433	0.7500
62134 BOYAVAL	000 OB 441	1.6805
62134 BOYAVAL	000 OB 445	0.2240
62134 BOYAVAL	000 OB 462	0.8685
62134 BOYAVAL	000 B 564	0.0511
62134 BOYAVAL	000 OB 563	3.8599
62134 BOYAVAL	000 OA 119	0.4190
62134 BOYAVAL	000 OB 470	0.2435
62134 BOYAVAL	000 OB 378	1.7475
62134 BOYAVAL	000 OB 561	1.0930
62134 BOYAVAL	000 OB 172	3.3010
62134 BOYAVAL	000 OB 356	1.8490
62134 BOYAVAL	000 OB 558	0.2011
62134 BOYAVAL	000 ZB 56	0.3688

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)
62134 BOYAVAL	000 OB 385	0.3065
62134 BOYAVAL	000 OB 457	0.2380
62134 BOYAVAL	000 OB 473	0.8730
62134 BOYAVAL	000 OA 66	0.2135
62134 BOYAVAL	000 OA 124	0.4425
62134 BOYAVAL	000 ZA 12	0.9454
62134 BOYAVAL	000 OB 452	0.3165
62134 BOYAVAL	000 OA 34	0.0820
62134 BOYAVAL	000 OA 35	0.3235
62134 BOYAVAL	000 OB 162	0.8685
62134 BOYAVAL	000 OB 290	0.6660
62134 BOYAVAL	000 OA 164	0.4410
62134 BOYAVAL	000 OB 381	0.4285
62134 BOYAVAL	000 OB 435	0.4290
62134 BOYAVAL	000 OA 63	0.5350
62134 BOYAVAL	000 OB 414	2.3045
62134 BOYAVAL	000 OB 424	0.4645
62134 BOYAVAL	000 OB 427	0.5200
62134 BOYAVAL	000 OA 22	0.1575
62134 FIEFS	000 ZE 65	0.4288
62134 FIEFS	000 ZE 44	0.2290
62134 FIEFS	000 ZE 66	0.4000
62550 HESTRUS	000 ZL 13	2.6304
62134 HEUCHIN	000 OB 46	3.1800
62134 HEUCHIN	000 OA 120	1.1835
62134 HEUCHIN	000 OA 121	1.2350
62134 HEUCHIN	000 OB 261	0.0890
62134 HEUCHIN	000 OB 262	0.1420
62134 HEUCHIN	000 OB 63	3.3226
62134 HEUCHIN	000 OB 279	14.8072

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



DRAAF

R32-2023-10-16-00016

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter -  
DERANCOURT Joffrey



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23363  
Réf DRAAF : 185

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur DERANCOURT Joffrey**  
**35 route Nationale 62116**  
**62116 AYETTE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 20/07/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 74 a 10 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 18/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par l'EARL LECOCQ (LECOQ Jean-Louis) à ABLAINZEVILLE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 59 ha 96 a 97 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23363**

**Monsieur DERANCOURT Joffrey** demeurant à **AYETTE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 8 ha 74 a 10 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficies
ABLAINZEVILLE	ZB 0015	1 ha 06 a 10 ca
AYETTE	ZD 0100	68 a 20 ca
	ZD 0101	ha 33 a 70 ca
	ZD 0102	1 ha 08 a 20 ca
	ZD 0103	2 ha 17 a 00 ca
	ZD 0104	2 ha 37 a 40 ca
BUCQUOY	ZH 0044	ha 31 a 20 ca
	ZH 0045	ha 24 a 20 ca
	ZH 0046	ha 48 a 10 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00017

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - EARL  
ANTOINE



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23394  
Réf DRAAF : 187

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**EARL ANTOINE**  
**Madame, Monsieur, BERGES Armelle, ANTOINE**  
**Pascal**  
**16 rue de Sus-Saint-Léger**  
**62810 BEAUDRICOURT**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame, Monsieur,

Nous avons réceptionné le 02/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 13 ha 77 a 63 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation. Cette demande a été enregistrée complète le 03/08/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par L'INDIVISION DAUSSE WILLY à BEAUDRICOURT.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 67 ha 99 a 62 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23394**

**EARL ANTOINE** représentée par **Madame BERGES Armelle** et **Monsieur ANTOINE Pascal** demeurant à **BEAUDRICOURT** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 13 ha 77 a 63 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
BEAUDRICOURT	A241	ha 21 a 65 ca
	A258	ha 38 a 20 ca
	A414	ha 88 a 81 ca
	B159	ha 21 a 84 ca
	B169	ha 40 a 50 ca
	B312	ha 50 a 41 ca
	B323	ha 17 a 06 ca
	ZA04	ha 43 a 00 ca
	A236	ha 37 a 54 ca
	A238	1 ha 82 a 00 ca
	A335	ha 26 a 53 ca
	A350	ha 44 a 21 ca
	B263	ha 24 a 16 ca
	ZA03	ha 32 a 30 ca
ESTREE WAMIN	B95	ha 2 a 75 ca
	B447	1 ha 03 a 72 ca
	ZB10	3 ha 81 a 96 ca
IVERGNY	ZD43	ha 84 a 50 ca
	ZC100	ha 36 a 00 ca
	ZD32	ha 84 a 90 ca
	ZD33	ha a 10 ca
REBREUVIETTE	ZI09	ha 15 a 49 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



DRAAF

R32-2023-10-11-00010

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - EARL LA  
FERME DE GASTON



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23404  
Réf DRAAF : 180

**EARL LA FERME DE GASTON  
Madame TROLET Diane  
8 place Roger Salengro  
62530 HERSIN COUIGNY**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 07/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 0 ha 84 a 48 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 07/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur TROLET Gabriel à HERSIN-COUPIGNY.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 0 ha 49 a 40 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23404**

**EARL LA FERME DE GASTON** représentée par **Madame TROLET Diane** demeurant à **HERSIN COUPIGNY** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 0 ha 84 a 48 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
HERSIN COUPIGNY	AR87	ha 66 a 95 ca
	AR74	ha 4 a 72 ca
	AR464	ha 9 a 34 ca
	AR467	ha 3 a 47 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

3/3

DRAAF

R32-2023-10-11-00011

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - EDOUART  
Lionel



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23341  
Réf DRAAF : 174

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur EDOUARD Lionel**  
**3 rue du Château**  
**62310 VERCHIN**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 07/07/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 60 ha 57 a 03 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 05/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur EDOUARD Patrick à VERCHIN.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 60 ha 57 a 03 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23341**

**Monsieur EDOUARD Lionel** demeurant à **VERCHIN** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de : 60 ha 57 a 03 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
AMBRICOURT	OB 0180	ha 7 a 70 ca
COUPELLE NEUVE	OB 0152	ha 48 a 00 ca
	OB 0153	2 ha 41 a 00 ca
	OB 0312	1 ha 15 a 46 ca
FLECHIN	ZA 0031	4 ha 27 a 20 ca
LAIRES	AC 0049	ha 9 a 11 ca
	AC 0051	ha 57 a 05 ca
	AC 0133	1 ha 06 a 06 ca
	ZC 0001	1 ha 77 a 20 ca
	ZI 0064	ha 50 a 30 ca
	ZI 0037	4 ha 29 a 90 ca
LISBOURG	ZI 0065	1 ha 39 a 40 ca
	OC 0812	ha 4 a 17 ca
	OD 0071	ha 18 a 85 ca
	OD 0075	ha 53 a 97 ca
	OD 0082	ha 87 a 30 ca
	OD 0072	ha 18 a 67 ca
	OD 0727	ha 68 a 47 ca
	OD 0188	ha 3 a 69 ca
LUGY	OD 0205	1 ha 55 a 92 ca
	OD 0728	ha 71 a 67 ca
	OD 0728	ha 71 a 67 ca
VERCHIN	OA 0020	ha 98 a 70 ca
VERCHIN	OB 0603	ha 65 a 00 ca
	OC 0155	2 ha 15 a 00 ca
	ZA 0024	2 ha 90 a 20 ca
	ZA 0042	1 ha 09 a 90 ca
	OB 0101	ha 87 a 60 ca
	OB 0238	ha 41 a 10 ca
	OB 0239	ha 10 a 54 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



	OB 0259	1 ha 27 a 25 ca
	OB 0263	ha 5 a 70 ca
	OB 0264	ha 58 a 90 ca
VERCHIN	OB 0275	ha 97 a 90 ca
	OB 0276	ha 58 a 90 ca
	OB 0277	ha 43 a 00 ca
	OB 0590	1 ha 04 a 34 ca
	OC 0332	ha 75 a 00 ca
	OC 0410	ha 89 a 30 ca
	ZA 0025	2 ha 88 a 10 ca
	ZA 0026	2 ha 70 a 80 ca
	ZA 0027	ha 45 a 10 ca
	ZA 0028	ha 84 a 90 ca
	ZA 0045	2 ha 06 a 80 ca
	OC 0380	ha 59 a 68 ca
	OB 0759	ha 42 a 76 ca
	OC 0252	1 ha 63 a 30 ca
	OB 0202	ha 95 a 50 ca
	OB 0203	ha 62 a 00 ca
	OB 0760	ha 45 a 24 ca
	OB 0567	ha 65 a 00 ca
	ZA 0046	1 ha 46 a 40 ca
	OB 0044	ha 32 a 80 ca
	OB 0060	ha 99 a 40 ca
	OB 0090	ha 44 a 40 ca
	OB 0092	ha 8 a 60 ca
	OB 0570	1 ha 85 a 42 ca
	OB 0589	1 ha 46 a 06 ca
	OC 0468	ha 75 a 15 ca
	OC 0470	Ha 20 a 20 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00018

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - FATHI  
Pierre-Medhi



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23446  
Réf DRAAF : 198

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur FATHI Pierre-Mehdi**  
11 rue du Bois  
62910 MORINGHEM

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**

**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 11/09/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 00 a 71 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 15/09/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur LASSALLE Daniel à ZUDAUSQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 16 ha 10 a 71 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23446**

**Monsieur FATHI Pierre-Mehdi** demeurant à **MORINGHEM** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 4 ha 00 a 71 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
QUELMES	ZE 0109	1 ha 00 a 80 ca
	ZE 0110	ha 44 a 97 ca
	ZE 0029	ha 39 a 34 ca
	ZE 0030	ha 65 a 89 ca
	ZE 0031	1 ha 49 a 71 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00019

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - GAEC DES  
PIERRES BLANCHES



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23266  
Réf DRAAF : 189

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**GAEC DES PIERRES BLANCHES**  
**Messieurs BOUTIN Thibaut, Gauthier**  
**64 rue principale**  
**62550 HESTRUS**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Messieurs,

Nous avons réceptionné le 02/06/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 7 ha 68 a 52 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation. Cette demande a été enregistrée complète le 02/06/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame GUILBERT Brigitte à MONCHY BRETON.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 65 ha 60 a 52 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur BOUTIN Thibaut n'est pas pluriactif et Monsieur BOUTIN Gauthier est pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

te décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.tele-recours.fr](http://www.tele-recours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3



**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23266**

**GAEC DES PIERRES BLANCHES** représenté par **Messieurs BOUTIN Thibaut, Gauthier** demeurant à **HESTRUS** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 7 ha 68 a 52 ca .

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie (ha)</b>
62127 MONCHY-BRETON	000 ZE 46	6.9985
62127 MONCHY-BRETON	000 ZE 53	0.4927
62127 MARQUAY	000 ZC 1	0.1940

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00020

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - GAMBIER  
Carole



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

**Madame GAMBIER Carole**  
**11 rue de la Preuse**  
**62390 VAULX**

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23450  
Réf DRAAF : 197

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 12/09/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 9 ha 04 a 17 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 12/09/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur CROISEL Georges à VAULX.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 47 ha 64 a 17 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactive,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

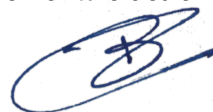
**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23450**

**Madame GAMBIER Carole** demeurant à **VAULX** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 9 ha 04 a 17 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficies
LE PONCHEL	AB 0107	1 ha 93 a 03 ca
	AB 0114	2 ha 31 a 04 ca
	AD 0107	ha 38 a 82 ca
	AD 0046	ha 44 a 53 ca
VAULX	OB 0184	ha 88 a 24 ca
	OB 0184	ha 88 a 25 ca
	OC 0146	1 ha 31 a 83 ca
	C 0162	ha 32 a 64 ca
	C 0161	ha 21 a 85 ca
	C 0157	ha 37 a 94 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-11-00021

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - HANON  
Thomas



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole  
DDT de l'Aisne  
Service structure agricole

Réf.: NS 02-2023-068

Réf DRAAF : 103

**MONSIEUR HANON THOMAS**

**16 RUE DE L'ECOLE  
02800 NOUVION-LE-COMTE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**

**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 07/09/2023, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 01ha50a58ca dans le cadre d'un agrandissement. Cette demande a été enregistrée complète le 07/09/2023 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur RIGO MAURICE à NOUVION-LE-COMTE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 21ha62a78ca, inférieure au seuil de contrôle de 100ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III. de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Les services de la Direction départementale des territoires de l'Aisne restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)



**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°NS 02-2023-068**

**MONSIEUR HANON THOMAS** demeurant à **NOUVION-LE-COMTE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 01ha50a58ca.

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
NOUVION-LE-COMTE	ZK 22, ZE 41	1ha50a58ca
<b>TOTAL SUPERFICIES</b>		01ha50a58ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00021

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter -  
LAMBRIQUET Camille



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23410  
Réf DRAAF : 194

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame LAMBRIQUET Camile**  
52 rue westrove  
62910 EPERLECQUES

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 11/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 13 ha 92 a 00 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 01/09/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame FOULON Annie à LICQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 13 ha 92 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23410**

**Madame LAMBRIQUET Camile** demeurant à **EPERLECQUES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 13 ha 92 a 00 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
EPERLECQUES	ZI 0111	ha 21 a 80 ca
	ZL0040	ha 29 a 40 ca
	ZL0041	ha 17 a 30 ca
	ZL0067	1 ha 11 a 50 ca
	ZN0011	ha 67 a 30 ca
	ZN0012	1 ha 23 a 90 ca
	ZB0002	ha 61 a 47 ca
	ZB0002	ha 30 a 73 ca
	ZD0069	ha 52 a 30 ca
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	ZC0049	1 ha 03 a 60 ca
EPERLECQUES	ZM0051	ha 28 a 20 ca
	ZN0010	ha 54 a 60 ca
	ZD0068	ha 89 a 90 ca
	ZL0060	ha 53 a 90 ca
	ZL0065	ha 41 a 50 ca
	ZD0065	ha 66 a 70 ca
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	ZC0065	ha 22 a 50 ca
EPERLECQUES	ZL0066	ha 20 a 60 ca
	ZD0063	ha 51 a 20 ca
	ZD0064	ha 63 a 70 ca
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	ZC0047	ha 58 a 90 ca
EPERLECQUES	ZI0108	ha 87 a 50 ca
	ZI0109	ha 76 a 60 ca
	ZI0110	ha 23 a 00 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00022

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - MISSIAEN  
Baptiste



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23416  
Réf DRAAF : 196

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur MISSIAEN Baptiste**  
**10 rue d'aire**  
**62120 WITTERNESSE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 17/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 42 ha 70 a 53 ca dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 24/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur MISSIAEN Jean-Pierre à WITTERNESSE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 42 ha 70 a 53 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3



**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23416**

**Monsieur MISSIAEN Baptiste** demeurant à **WITERNESSE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 42 ha 70 a 53 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
WITERNESSE	B 0153	2 ha . 03 a. 20 ca.
WITERNESSE	B 0154	ha . 47 a. 92 ca.
WITERNESSE	B 0154	ha . 47 a. 92 ca.
WITERNESSE	ZA 0001	1 ha . 70 a. 30 ca.
WITERNESSE	ZA 0001	ha . 72 a. 00 ca.
WITERNESSE	ZB 0065	3 ha . 15 a. 60 ca.
WITERNESSE	ZA 0020	1 ha . 33 a. 70 ca.
WITERNESSE	AC 0006	ha . 55 a. 33 ca.
WITERNESSE	B 0123	ha . 75 a. 50 ca.
WITERNESSE	B 0124	1 ha . 78 a. 60 ca.
WITERNESSE	B 0127	ha . 85 a. 13 ca.
WITERNESSE	B 0132	ha . 32 a. 50 ca.
WITERNESSE	B 0133	ha . 12 a. 20 ca.
WITERNESSE	B 0215	ha . 20 a. 76 ca.
WITERNESSE	ZA 0002	1 ha . 92 a. 90 ca.
WITERNESSE	ZA 0002	ha . 78 a. 00 ca.
WITERNESSE	ZA 0032	ha . 14 a. 81 ca.
WITERNESSE	ZB 0064	ha . 57 a. 80 ca.
WITERNESSE	ZA 0019	2 ha . 24 a. 40 ca.
WITERNESSE	ZA 0033	8 ha . 56 a. 29 ca.
WITERNESSE	ZA 0021	ha . 78 a. 60 ca.
WITERNESSE	B 0122	1 ha . 94 a. 80 ca.
WITERNESSE	B 0125	ha . 28 a. 70 ca.
WITERNESSE	B 0126	ha . 95 a. 87 ca.
WITERNESSE	B 0128	1 ha . 10 a. 60 ca.
WITERNESSE	B 0128	1 ha . 10 a. 60 ca.
WITERNESSE	B 0129	1 ha . 25 a. 20 ca.
WITERNESSE	B 0129	1 ha . 25 a. 20 ca.
WITERNESSE	B 0130	3 ha . 38 a. 30 ca.
WITERNESSE	B 0135	1 ha . 47 a. 20 ca.
WITERNESSE	B 0136	ha . 40 a. 60 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00023

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - QUEVAL  
Benoît



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

**Monsieur QUEVAL Benoît  
665 rue du Beaufort  
62850 LICQUES**

Réf.: 62-23369  
Réf DRAAF : 193

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable  
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 24/07/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 3 ha 12 a 00 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 24/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur LELEU Philippe à LICQUES.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 39,2242 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23369**

**Monsieur QUEVAL Benoît** demeurant à **LICQUES** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2,9242 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficie
LICQUES	C67 partie	2 ha 92 a 42 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-11-00012

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - SOMBRET  
Bruno



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23403  
Réf DRAAF : 182

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur SOMBRET Bruno**  
**64 rue de Sains**  
**62130 BUNEVILLE**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**  
**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 07/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 60 a 97 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 07/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Monsieur CAPENDU Alain à BUNEVILLE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 20 ha 40 a 48 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.-telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3



**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23403**

**Monsieur SOMBRET Bruno** demurant à **BUNEVILLE** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 2 ha 60 a 97 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficie
BUNEVILLE	ZH38	2 ha 60 a 97 ca

DRAAF

R32-2023-10-16-00024

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter - VITTU  
Hélène



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23425  
Réf DRAAF : 190

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame VITTO Hélène  
10 rue David  
62840 FLEURBAIX**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**

**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Madame,

Nous avons réceptionné le 23/08/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 11 ha 66 a 74 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 07/09/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par Madame VITTO Annie à FLEURBAIX.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 59 ha 39 a 24 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactive,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

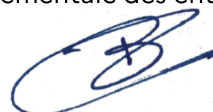
1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23425**

**Madame VITTO Hélène** demeurant à **FLEURBAIX** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 11 ha 66 a 74 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficies
FLEURBAIX	ZD 0013	1 ha 87 a 20 ca
	ZD 0041	ha 98 a 00 ca
	OB 0468	ha 34 a 75 ca
	OB 0469	ha 98 a 70 ca
	OB 0910	ha 37 a 50 ca
	OB 0354	ha 90 a 70 ca
	OB 0473	1 ha 04 a 40 ca
	OB 0909	ha 37 a 50 ca
	OB 0363	ha 26 a 50 ca
	OB 0367	ha 42 a 40 ca
	OB 0368	ha 59 a 00 ca
	OB 0086	ha 52 a 70 ca
	OB 0392	ha 9 a 80 ca
	AI 0040	ha 14 a 88 ca
	AI 0042	1 ha 08 a 86 ca
	OB 0376	ha 30 a 25 ca
	OB 0087	ha 52 a 30 ca
	OB 0100	ha 38 a 10 ca
	OB 0378	ha 43 a 20 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-16-00025

Contrôle des structures - Demande non soumise  
à autorisation préalable d'exploiter -  
WINTREBERT Cédric



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais ,  
Service économie agricole

Réf.: 62-23382  
Réf DRAAF : 184

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur WINTREBERT Cédric**  
**19 grande Rue**  
**62450 MARTINPUICH**

**Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable**

**Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime**

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 28/07/23, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 14 ha 09 a 00 ca dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation. Cette demande a été enregistrée complète le 09/08/23 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par le GAEC WINTREBERT, Monsieur WINTREBERT Antoine à MARTINPUICH.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 63 ha 68 a 00 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 16/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

2/3



**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23382**

**Monsieur WINTREBERT Cédric** demeurant à **MARTINPUICH** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 14 ha 09 a 00 ca .

Communes	Références cadastrales	Superficies
MARTINPUICH	ZD 0008	14 ha 09 a 00 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

3/3

DRAAF

R32-2023-10-16-00026

Contrôle des structures - Rescrit - BAROIS  
Christophe.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Monsieur BAROIS Christophe  
29 avenue vauban  
62120 AIRE SUR LA LYS

Réf. :62-23408  
Réf. DRAAF : 191

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 23/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'agrandissement de votre exploitation individuelle.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 53 ha 52 a 71 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23408**

**Monsieur BAROIS Christophe** demeurant à **AIRE SUR LA LYS** a déposé un rescrit pour : 7,4471 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
MAMETZ (CRECQUES)	ZH33	ha 92 a 80 ca
	ZA34	ha 9 a 40 ca
	ZA35	ha 19 a 10 ca
	ZA36	1 ha 00 a 90 ca
	ZA38	ha 58 a 10 ca
	ZA39	ha 51 a 00 ca
	ZA40	ha a 31 ca
	ZA28	ha 91 a 80 ca
	ZA23	1 ha 40 a 70 ca
	ZA22	1 ha 80 a 60 ca

DRAAF

R32-2023-10-11-00013

Contrôle des structures - Rescrit -CAPRON  
Francois.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Monsieur CAPRON François  
1 rue delattre  
62760 SAINT AMAND

Réf. :62-23413  
Réf. DRAAF : 177

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 16/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 25 ha 57 a 40 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER



**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23413**

Monsieur **CAPRON François** demeurant à **SAINT AMAND** a déposé un rescrit pour : 25 ha 57 a 40 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTG	SUS-FUNC	CLASSE	CULTURE	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													Ha	A Ca	
62	130	W	00008		ZB	0058		02	T				0	19	20
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>0 19 20</b>	
62	130	W	00009		ZB	0057		J 01	T				0	71	30
					ZB	0057		K 02	T				0	10	00
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>0 81 30</b>	
<b>* TOTAL COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS</b>														<b>1 00 50</b>	
62	430	V	00023		ZC	0032		02	T				2	05	40
<b>* TOTAL COMMUNE D' HENU</b>														<b>2 05 40</b>	
62	800	C	00122		ZB	0024		J 02	T				0	50	84
					ZB	0024		K 03	T				1	81	88
					ZB	0098		02	T				1	77	00
					ZC	0047		03	T				3	92	00
					ZE	0025		01	P				1	48	80
					ZE	0072		02	P				1	73	60
					ZE	0078		J 02	P				2	07	86
					ZE	0078		K 03	P				1	03	94
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>14 75 70</b>	
62	800	V	00043		ZE	0008		01	T				0	97	80
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>0 97 80</b>	
62	800	W	00003		ZC	0031		02	T				0	32	60

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTG	SUS-FUNC	CLASSE	CULTURE	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE		
													Ha	A Ca	
62	800	W	00003		ZC	0032		02	T				0	32	60
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>0 32 60</b>	
62	800	W	00004		ZC	0033		02	T				1	49	90
					ZE	0010		01	T				0	11	00
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>1 60 90</b>	
62	800	W	00005		ZE	0067		01	T				0	14	00
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>0 14 00</b>	
62	800	W	00006		ZE	0007		01	T				2	27	50
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>2 27 50</b>	
62	800	W	00007		ZE	0009		01	T				1	27	20
												<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>1 27 20</b>	
<b>* TOTAL COMMUNE DE SOUASTRE</b>														<b>21 68 70</b>	
80	201	C	00027		ZA	0020		02	T				0	52	40
					ZA	0021		02	T				0	20	40
<b>* TOTAL COMMUNE DE COIGNEUX</b>														<b>0 82 80</b>	
												<b>Parcelle total</b>		<b>25 57 40</b>	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-11-00015

Contrôle des structures - Rescrit -EARL DE LA  
MAISON BLANCHE.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

EARL DE LA MAISON BLANCHE

Monsieur DELABRE Jean

2 route nationale

62580 NEUVILLE SAINT VAAST

Réf. :62-23409

Réf. DRAAF : 176

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 10/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur DELABRE Jean au sein de l'EARL DE LA MAISON BLANCHE sans apport de superficie.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur DELABRE Jean remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur DELABRE Jean est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23409**

**EARL DE LA MAISON BLANCHE Monsieur DELABRE Jean** demeurant à **NEUVILLE SAINT VAAST** a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour : 84 ha 99 a 46 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	SUB-FISC. CLASSE	GROUP. CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A Ca
			(1)										
62	037	D	00326		ZD	0005		03	T			425.00	
								* TOTAL DU COMPTE =				425.00	
62	037	D	00331		ZC	0030		03	T			0.44	50
					ZC	0032		04	T			0.42	40
					ZD	0007		02	T			250.40	
					ZD	0008		01	T			0.21	00
								* TOTAL DU COMPTE =				368.30	
62	037	D	00339		ZD	0001		05	T			175.60	
					ZD	0003		04	T			101.80	
					ZD	0004		03	T			0.25	60
								* TOTAL DU COMPTE =				303.00	
62	037	D	00391		ZD	0009		01	T			264.00	
								* TOTAL DU COMPTE =				264.00	
62	037	M	00095		ZC	0031		03	T			0.57	20
								* TOTAL DU COMPTE =				0.57	20
62	037	T	00116	O	ZC	0009		J 03	T			0.82	35
					ZC	0009		K 04	T			0.27	45
								* TOTAL DU COMPTE =				1.09	80
62	037	W	00096		ZC	0009		04	T			262.40	
								* TOTAL DU COMPTE =				262.40	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
 courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	B/O	B/O PSE	CLASSE	ORIENT	CADASTRE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	037	W	00087		ZD	0006			02	T				091.60		
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>091.60</b>			
<b>* TOTAL COMMUNE D' ANZIN ST AUBIN</b>													<b>1871.38</b>			
62	557	W	00073		ZE	0033			02	T				1.43	00	
					ZE	0038			01	T				1.07	00	
<b>* TOTAL COMMUNE DE MAROEUIL</b>													<b>2.80</b>	<b>00</b>		
62	609	D	00267		ZI	0276		J	01	T				0.25	37	
					ZI	0276		K	02	T				1.01	60	
					ZI	0276		L	03	T				4.56	73	
					ZK	0032			02	P				6.67	10	
					ZK	0033			02	P				0.36	50	
					ZK	0052			03	T				0.10	60	
					ZK	0054			03	T				0.38	30	
					ZK	0067			03	T				0.70	50	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>14.06</b>	<b>60</b>		
62	609	D	00268		ZK	0048			03	T				0.47	30	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>0.47</b>	<b>30</b>		
62	609	D	00275		ZK	0051			03	T				0.20	80	
					ZK	0060			03	T				9.31	70	
					ZK	0052			02	P				1.88	90	
					ZK	0063			02	P				0.47	20	
					ZK	0070		A	01	P				3.79	72	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>15.68</b>	<b>32</b>		
62	609	D	00276		ZK	0050			03	T				0.62	40	
					ZK	0055			03	T				0.19	20	
					ZK	0057			03	T				1.02	40	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>1.84</b>	<b>00</b>		
62	609	D	00278		ZK	0056			03	T				0.44	40	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>0.44</b>	<b>40</b>		
62	609	D	00296		ZK	0059			03	T				5.85	80	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>5.85</b>	<b>80</b>		
62	609	D	00335	O	ZK	0058			03	T				1.96	00	
					ZK	0061			02	P				1.88	90	
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>													<b>3.84</b>	<b>90</b>		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. Prec	CLASSE	BONN	CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	609	D	00433	O	ZK	0046		03	T					177.20		
								* TOTAL DU COMPTE =						177.20		
62	609	H	00094	O	ZK	0068		03	T					069.60		
								* TOTAL DU COMPTE =						069.60		
62	609	L	00036		ZK	0053		03	T					032.50		
								* TOTAL DU COMPTE =						032.50		
62	609	L	00262	O	ZI	0277		03	T					064.61		
								* TOTAL DU COMPTE =						064.61		
62	609	L	00325	O	ZK	0043		03	T					159.50		
								* TOTAL DU COMPTE =						159.50		
62	609	L	00401	O	ZI	0278		03	T					040.27		
								* TOTAL DU COMPTE =						040.27		
62	609	S	00109	O	ZI	0275		J 02	T					071.55		
						ZI	0275	K 03	T					143.11		
								* TOTAL DU COMPTE =						214.66		
62	609	W	00001		ZK	0049		03	T					054.50		
								* TOTAL DU COMPTE =						054.50		
								* TOTAL COMMUNE DE NEUVILLE ST VAAST						5034.16		
62	744	D	00539		ZC	0046		01	T					101.00		
								* TOTAL DU COMPTE =						101.00		
62	744	D	00597		ZC	0043		01	T					104.00		
					ZC	0048		01	T					525.85		
								* TOTAL DU COMPTE =						629.85		
62	744	D	00598		ZC	0047		01	T					123.60		
					ZC	0049		01	T					348.55		
								* TOTAL DU COMPTE =						472.15		
62	744	D	00701		ZC	0044		01	T					104.60		
								* TOTAL DU COMPTE =						104.60		

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. Prec	CLASSE	BONN	CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	744	P	00276		ZC	0045		01	T					036.40		
								* TOTAL DU COMPTE =						036.40		
								* TOTAL COMMUNE DE STE CATHERINE						1344.00		
								Parcelles total						8499.46		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-11-00016

Contrôle des structures - Rescrit -GAEC  
LEJOSNE.odt





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

GAEC LEJOSNE  
Messieurs LEJOSNE Jean-Noël, Sébastien,  
Christophe  
4 rue de courcelles  
62770 BLINGEL

Réf. :62-23411  
Réf. DRAAF : 179

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 16/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Monsieur LEJOSNE Christophe au sein du GAEC LEJOSNE sans autre modification.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Monsieur LEJOSNE Christophe remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur LEJOSNE Christophe est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23411

**GAEC LEJOSNE** Messieurs **LEJOSNE Jean-Noël, Sébastien, Christophe** demurant à **BLINGEL** a déposé un rescrit pour : 103 ha 65 a 65 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFICE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub Fac	CLASSE	Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	138	W	00014	O	A	0033			04	T			082	15	
									* TOTAL DU COMPTE =				682	15	
62	138	W	00015		B	0093			03	P			476	03	
									* TOTAL DU COMPTE =				476	03	
					* TOTAL COMMUNE DE BLANGY SUR TERNOISE								558	18	
62	142	+	00002		A	0004			04	T			073	50	
					A	0010			04	T			042	10	
					A	0011			04	T			060	40	
					A	0025			04	T			143	70	
					A	0026			04	T			044	30	
					A	0030			04	T			078	80	
									* TOTAL DU COMPTE =				442	80	
62	142	C	00006		A	0008			03	P			146	34	
									* TOTAL DU COMPTE =				146	34	
62	142	D	00054		A	0027			04	T			252	90	
									* TOTAL DU COMPTE =				252	90	
62	142	G	00016		B	0113			02	T			044	87	
					ZA	0022			01	T			058	22	
					ZA	0023			01	T			067	04	
									* TOTAL DU COMPTE =				190	13	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	B/D	Sub-Fac	CLASSE	Usage Culture	AHT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	142	L	00016		A	0233			03	P					0 02 43
						0270			03	P				0 01 66	
						0370			03	P				0 43 89	
						* TOTAL DU COMPTE =									
62	142	L	00025		A	0006			04	T					0 37 23
						0009			04	T				0 66 20	
						0014			04	T				0 22 50	
						0015			03	P				0 23 23	
						0113			02	P				0 70 30	
						0296			03	P				0 55 62	
						0371			03	P				0 02 16	
						ZA 0018		J	01	T				1 64 90	
						ZA 0018		K	02	T				1 00 00	
						ZA 0018		L	03	T				1 13 60	
						ZA 0018		M	04	T				1 44 77	
						ZA 0019		J	02	T				0 20 23	
						ZA 0019		K	03	T				0 37 91	
						ZA 0019		L	04	T				0 49 73	
* TOTAL DU COMPTE =										9 08 38					
62	142	L	00037		A	0065			02	P					0 59 20
						0066			02	P				0 59 80	
						0067			02	P				0 34 80	
						0118			02	P				1 23 35	
						0119			02	P				1 37 97	
						ZA 0021			01	T				0 33 85	
* TOTAL DU COMPTE =										4 48 98					
62	142	L	00038		A	0069			01	J					0 06 90
						0071		A	01	P				0 25 90	
						0073			02	P				1 14 60	
* TOTAL DU COMPTE =										1 47 40					
62	142	M	00030	O	A	0023			04	T					0 16 44
						0024			04	T				0 42 33	
* TOTAL DU COMPTE =										0 58 77					
* TOTAL COMMUNE DE BLINGEL													26 43 68		
62	258	B	00112	O	ZB	0053			03	T					0 74 00
															* TOTAL DU COMPTE =

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO FLAN	RTO	Sub Fric	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ca
62	258	L	00113		ZB	0043			03	T			116 00	
									* TOTAL DU COMPTE =			116 00		
62	258	P	00066		ZB	0052			03	T			110 00	
									* TOTAL DU COMPTE =			110 00		
62	258	T	00024		ZB	0005			J	03	T		065 10	
					ZB	0005			K	04	T		065 10	
					ZB	0045				03	T		043 20	
									* TOTAL DU COMPTE =			173 40		
									* TOTAL COMMUNE DE CROISSETTE			473 40		
62	260	C	00044		ZE	0057			J	03	T		173 50	
					ZE	0057			K	04	T		173 50	
									* TOTAL DU COMPTE =			347 00		
62	260	D	00111	O	ZH	0004				03	T		172 10	
									* TOTAL DU COMPTE =			172 10		
62	260	D	00167	O	ZH	0006				03	T		046 50	
									* TOTAL DU COMPTE =			046 50		
62	260	F	00047	O	ZD	0013				02	P		045 70	
					ZD	0014			J	02	P		373 85	
					ZD	0014			K	03	P		373 85	
					ZD	0018				03	T		125 60	
									* TOTAL DU COMPTE =			919 00		
62	260	T	00060		ZD	0009				03	P		081 70	
					ZE	0020				02	P		397 30	
					ZE	0032				02	T		098 00	
					ZE	0058			J	03	T		109 25	
					ZE	0058			K	04	T		109 25	
					ZE	0059			J	03	T		104 75	
					ZE	0059			K	04	T		104 75	
					ZE	0101				03	T		097 50	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																			
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE								
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIRE	SECTION	NUMERO PLAN	STO	Sub-Fac	CLASSE	Branche	Cultures	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE					
														Ha	A	Ca			
62	260	T	00060		ZH	0005										0 92 70			
																			* TOTAL DU COMPTE = 11 95 20
																			* TOTAL COMMUNE DE CROIX EN TERNOIS 26 79 80
62	686	C	00064	O	ZI	0030													1 09 20
																			* TOTAL DU COMPTE = 1 09 20
62	686	T	00040		ZI	0031													4 91 00
																			* TOTAL DU COMPTE = 4 91 00
																			* TOTAL COMMUNE DE RAMECOURT 6 00 20
62	719	+	00035	O	B	0028													0 85 35
					B	0047													0 06 20
					B	0049													0 90 80
					B	0050													1 91 70
					B	0051													1 94 50
					B	0052													0 80 30
					B	0062													0 64 30
					B	0063													0 43 10
					B	0065													5 46 00
					B	0106													0 18 80
					B	0109													0 09 50
					B	0118													1 13 40
																			* TOTAL DU COMPTE = 15 43 95
62	719	C	00030		B	0058													0 86 45
																			* TOTAL DU COMPTE = 0 86 45
62	719	D	00159	O	B	0104													2 73 60
					B	0107													0 16 80
					B	0110													0 51 00
																			* TOTAL DU COMPTE = 3 41 40
62	719	L	00027	O	B	0060													0 64 90
					B	0068													0 64 80
					B	0117													0 61 05
																			* TOTAL DU COMPTE = 1 90 75
62	719	L	00104		B	0042													0 56 90
					B	0043													0 46 95
																			* TOTAL DU COMPTE = 1 03 85

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
DES	COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE			
	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	S/O	Sub.Fac	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	719	L	00111		B	0044			03	T					0 30 40
															* TOTAL DU COMPTE = 0 30 40
62	719	W	00014	O	B	0103			04	T					0 44 95
															* TOTAL DU COMPTE = 0 44 95
															* TOTAL COMMUNE DE ROLLANCOURT 23 41 75
62	797	L	00035		Z	0538			A	02	P				0 42 57
															* TOTAL DU COMPTE = 0 42 57
62	797	T	00016		Z	0006				02	P				0 10 65
					Z	0058				01	T				0 70 18
					Z	0062				01	T				1 47 53
					Z	0084				01	T				2 02 20
					Z	0225				02	P				2 32 86
					Z	0228				02	P				2 58 58
					Z	0539			J	01	J				0 04 07
					Z	0539			L	02	P				1 00 00
															* TOTAL DU COMPTE = 10 26 07
															* TOTAL COMMUNE DE SIRACOURT 10 68 64
															Parcelle total 103 65 65

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-10-11-00014

Contrôle des structures - Rescrit -SCEA LES  
FONDS DU BUISSON.odt





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Madame CARLU Eva  
SCEA LES FONDS DU BUISSON  
25 rue de la Roque  
62650 PREURES

Réf. :62-23358  
Réf. DRAAF : 175

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 04/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation au sein de la SCEA LES FONDS DU BUISSON.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 28 ha 56 a 42 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23358**

**SCEA LES FONDS DU BUISSON Madame CARLU Eva** demeurant à **PREURES** a déposé un rescrit pour : 28 ha 56 a 42 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
THIEMBRONNE	D592	ha 59 a 45 ca
	ZI2	ha 39 a 00 ca
	ZI3	ha 40 a 50 ca
	ZI17	1 ha 89 a 70 ca
	ZI20	ha 91 a 20 ca
	ZI56	ha 46 a 00 ca
	ZI83	ha 83 a 20 ca
	ZK15	1 ha 05 a 60 ca
	ZK16	1 ha 08 a 90 ca
	ZK28	3 ha 59 a 20 ca
	ZL51	2 ha 09 a 90 ca
	ZL52	1 ha 91 a 20 ca
	D382	ha 68 a 21 ca
	D383	1 ha 45 a 06 ca
	ZI1	ha 58 a 40 ca
	ZI4	ha 39 a 50 ca
	ZK13	ha 37 a 70 ca
	ZK14	ha 53 a 10 ca
	ZL47	1 ha 69 a 30 ca
	ZL50	1 ha 98 a 00 ca
	ZL53	1 ha 00 a 60 ca
	ZK27	2 ha 15 a 20 ca
	ZK32	ha 30 a 70 ca
	ZK33	ha 96 a 50 ca
ZI21	1 ha 20 a 30 ca	